

**Service Cohésion Sociale**  
**140, rue des Equarts**  
**CS 28770**  
**79027 Niort Cedex**  
**Tél. : 05.49.78.53.04**

**DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT  
AU DISPOSITIF « CHÈQUES-LOISIRS »**

***Identité de l'association***

Nom et prénom du (ou de la) président(e) : .....

Nom de l'association : .....

Adresse du siège : .....

Code postal : ..... commune : .....

Activité (s) : .....

N° Tél. : ..... et/ou mail : .....

N° de SIRET : .....

Autres informations :

Une liste des prestataires conventionnés au dispositif « chèques-loisirs » est remise aux familles.  
Pour faciliter tout contact avec votre association, merci de renseigner ci-dessous, les coordonnées à noter sur cette liste (si différentes de celles indiquées ci-dessus) :

Adresse : .....

.....

N° Tél. : ..... et/ou mail : .....

***Pièces et informations à joindre***

- les statuts de l'association

- le récépissé de déclaration de l'association à la préfecture

- un RIB

- nom et n° de Tél. ou e-mail d'une personne référente : .....

.....

Fait le : .....

signature : .....

-----

***Délai du conventionnement :***

Le conventionnement de votre association avec la CAN sera validé après avoir été adopté en Conseil d'Agglomération et visé par la Préfecture. De fait, le délai de conventionnement est de 3 mois environ.

Vous recevrez ensuite la notification de convention à nous retourner signée, ainsi qu'une documentation sur le fonctionnement du dispositif et les modalités de remboursement de vos prestations.

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez appeler au 05.49.78.53.04 ou envoyer un mail à : [carteqf@agglo-niort.fr](mailto:carteqf@agglo-niort.fr)**